

ENQUETE PUBLIQUE**COMMUNE DE MONS**

Réf. : AU1104/AD

Concerne la demande déposée par le SPF Finances représenté par Monsieur André Glineur Dont les bureaux se trouvent Boulevard du Roi Albert II 33 à 1033 Schaerbeek en vue d'obtenir le permis d'urbanisme ayant pour objet la démolition et la reconstruction de 600 logements sur le site du SHAPE (OTAN) sis Rue Grande à 7020 Maisières :

Personne à contacter : Madame Marlene Duarte Nunes – 02/340.32.32 Le dossier complet en ce compris l'étude d'incidences sur l'environnement peut être consulté à l'administration communale à partir du :

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture De l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
Le 13/09/2019	Le 20/09/2019	Rue Neuve 17 à MONS Le 21/10/2019 à 9h00	Ville de Mons - Grand'Place, 22 à 7000 Mons urbanisme@ville.mons.be

L'enquête se déroule du 20/09/2019 au 21/10/2019

Le projet s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme :

art I.V.A.1.1, V.D.3.2 §2 et V.F.2.2 - abattage d'arbres - le projet prévoit l'abattage de 691 arbres dont 375 sont replantés.

art V.D.3.4 §2 - implantation des constructions et coefficient d'emprise - Le projet respecte le coefficient d'emprise de maximum 35% mais prévoit une emprise au sol supérieure à 500m².

art V.D.3.6 §1 et V.F.2.4 - implantation des constructions - Les constructions ne peuvent s'implanter sur les limites latérales des parcelles vu la taille du projet et des parcelles concernées.

art V.D.3.8 §1 - Minéralisation des surfaces non bâties - Pour certaines constructions, la minéralisation prévue pour les accès parking peut dépasser les 20% autorisés.

art V.D.4.1 §1 - Hauteurs - La hauteur des volumes principaux du projet est supérieure à 7m (soit 9,4m) vu la nécessité d'implanter des immeubles à appartements pour répondre au programme.

art V.D.5.1 §3 - type de toiture - Le projet fait usage de toitures plates alors que les prescriptions imposent des toitures à faîtage central.

art V.D.6.1§1 et 2 - Matériaux d'élévation - Le projet prévoit l'usage de briques claires gris beige (teinte non autorisée).

art V.D.7 §2 - Matériaux de couverture - Le matériau utilisé pour les toitures plates n'est pas autorisé.

art V.D.8.7 §2 et V.F.7.7§4 - Balcons - Le projet prévoit des balcons en façade alors que les prescriptions les interdisent.

art V.F.2.8 §1 - Démolition de constructions existantes - Le projet prévoit la démolition de 600 unités alors que la démolition doit être évitée.

art V.F.7.2 - Traitement des façades - Les immeubles de logements type A comportent des baies de garage dans le volume principal alors que les prescriptions l'interdisent.

Le Collège Communal porte à la connaissance du public que l'autorité compétente pour statuer sur la présente demande de permis d'urbanisme est le Fonctionnaire délégué du Service Public de Wallonie.

L'enquête publique relative à un établissement de catégorie B est organisée selon les modalités prévues par les articles D.29-7 à D.29-19 et R.41-6 du livre 1^{er} du code de l'environnement et D.IV40- R.IV.40-1. - D.VIII.13 du CoDT en vertu de l'art R.IV.40-1.§1.6° - Les demandes de permis d'urbanisation et les demandes de permis d'urbanisme relatives à la construction, la reconstruction ou la transformation d'un bâtiment inscrit sur la liste de sauvegarde, classé, situé dans une zone de protection ou visé à la carte archéologique, au sens du Code Wallon du Patrimoine.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 16h, ainsi que le mardi jusqu'à 20 heures (**uniquement sur rendez-vous pris préalablement le lundi avant 15h00 au 065/40.55.63**) - Conseiller en Aménagement du Territoire : Mme Dal Zovo, ir Premier Architecte, Cellule Urbanisme, Rue Neuve 17 à 7000 Mons

Des explications techniques peuvent être obtenues auprès des Fonctionnaires délégué du Service Public de Wallonie, Place du Béguinage, 16 à 7000 MONS (Tél. : 065/32.80.11) ou auprès du demandeur.

Tout tiers intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête le 21/10/2019.

A MONS, LE 13/09/2019

Pour la Directrice Générale,

Cécile Brulard

Christian Leriche (s)

Directeur Adjoint



Pour le Bourgmestre,

Nicolas Martin

Maxime Pourtois (s)

L'Echevin délégué